



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



District de l'Hérault de Football

COMMISSION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 12/01/2025

Présidence : **M. Janick Barbusse**

Présents : **Mme Monique Juliat - MM. Michel Blanc - Ancil Chapin - Michel La Bella - Alain Dellong -Bruno Szukics - Patrick Ruiz – José Garcia – Dominique Cazasnoves.**

Excusés : **MM. Benjamin André - Alain Dellong**

Le procès-verbal de la réunion du 01/12/2025 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION TIS 34

À la suite d'une visioconférence en direct lors de la réunion de la Commission Régionale des Terrains et des installations sportives (CRTIS).

Nous avons relu le rapport préparatoire des classements d'installations établi par la CRTIS, et quelques observations ont été émises à propos des 17 terrains visités.

Le fonctionnement de la commission :

- *Compréhension des modalités de règlement des indemnités*

Nous n'avons pas de réponses du service comptabilité en ce qui concerne la compréhension des principes de répartitions pour les clubs de District et de Ligue ainsi que frais reçus par les contrôleurs. M. Cardoville, Secrétaire Général et Vice-Président du District souhaite être présent lors de notre réunion de février pour prendre connaissance des principaux problèmes, suivra attentivement les explications des contrôleurs départementaux.

- *Les reportages photos*

On avait convenu qu'un moment de pratique avec les ordinateurs du District mis à disposition pour la réunion permettrait de manipuler en direct des exemples de rapports à améliorer.

Cependant, à partir d'exemples reçus, des modifications de rapports sont apportées en contributions personnelles à partir de l'application Word.

DOSSIERS A VALIDER EN CRTIS

Ces dossiers devraient être étudiés en réunion CRTIS le 12/01/26. Les dossiers de classement de CRTIS, sont automatiquement diffusés par l'application Stadium FFF en mails de classements préalables. *Ci-dessous en marge des terrains le classement avant visite, puis celui proposé par la CRTIS :*

- *TERRAINS :*

BEZIERS - Stade De La Présidente 3 - NNI 340320303

- Visite effectuée le 11/09/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 09/09/2025,

La Commission précise que pour un classement en Niveau T6, les vestiaires joueurs et les vestiaires arbitres sont obligatoires (art. 4.6.1)

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T7 PN** jusqu'au 11/09/2035.

BEZIERS - Stade De La Présidente 4 - NNI 340320304

- Visite effectuée le 09/09/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 09/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T6 PN** jusqu'au 09/09/2035.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



CAZOULS LES BEZIERS - Stade Aimé Bertrand - NNI 340690101

- Visite effectuée le 11/09/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 24/01/2012,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T5 PN** jusqu'au 11/09/2035.

CAZOULS LES BEZIERS - Stade De L'Enclos - NNI 340690201

- Visite effectuée le 11/09/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 12/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T7 PN** jusqu'au 11/09/2035.

COLOMBIERS - Stade Jules Barbe - NNI 340810101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 21/09/2025

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 17/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 09/10/2025 par la CDTIS,

La Commission note la surface de l'aire de jeu a été mesurée 96m x 68m, pour un classement en Niveau T5 elle doit être de 100m x 60m (Art. 3.2.1)

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T6 PN** jusqu'au 09/10/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

MAUREILHAN - Stade Salle Polyvalente - NNI 341550201

- Visite effectuée le 30/11/2025 par la CDTIS,
- A.O.P. en date du 26/01/2022,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,40m et 2,39m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T7 PN** jusqu'au 30/11/2035.

NEFFIES - Stade Perez Joseph - NNI 341810101

- Visite effectuée le 24/03/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 24/03/2025,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,31m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T6 PN** jusqu'au 24/03/2035.

NISSAN LEZ ENSERUNE - Stade Boussuge René - NNI 341830201

- Visite effectuée le 09/10/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T7 PN** jusqu'au 09/10/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



ST GELY DU FESC - Stade Jérôme Zammit - NNI 342550101

- Visite effectuée le 27/11/2025 par la CDTIS,
- A.O.P. en date du 03/07/2007,

La zone technique doit être tracée pour le prochain match

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T4 PN** jusqu'au 12/01/2036.

VALERGUES - Stade Antoine Escala 2 - NNI 343210102

- Visite effectuée le 15/12/2025 par la CDTIS,

La Commission constate la non-conformité suivante : pour un classement T4, l'aire de jeu pour les installations existantes, doit être de 100 x 65m minimum (Art. 3.2.1).

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T5 PN** jusqu'au 12/01/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

• ECLAIRAGE :

BOUJAN SUR LIBRON - Stade F Domenech - NNI 340370101

Demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6. Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/02/2025 Etude photométrique en date du 16/02/2024.

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au 12/01/2030.

CLERMONT L'HERAULT - Stade Jean Pinet - NNI 340790101

Demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/01/2026 et *constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF* :

La CRTIS ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence est noté en *E-Entrainement*.

MONTPELLIER - Stade De Grammont 13 - NNI 341720413

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 22/11/2025

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 12/01/2028.

PORTIRAGNES - Stade Municipal - NNI 342090101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 04/10/2024. La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage. Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 17/04/2025.

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au 12/01/2028.

ST GELY DU FESC - Stade De La Valène - NNI 342550201

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/12/2025

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au 12/01/2028.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



VALERGUES - Stade Antoine Escala 2 - NNI 343210102

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/12/2025

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au 12/01/2028.

Les stades suivants sont en attente d'étude pour organisation des classements :

POMEROLS - Stade Municipal

BEZIERS - Stade Montflores

DOSSIERS A CONTROLER EN JANVIER ET FEVRIER 2026

Tous les stades possédants des relevés des installations signées par les mairies sont à contrôler.

Les visites d'éclairage et d'installations sont classées par urgence de dates et réparties pour chaque secteur de contrôleurs.

Sur la base administrative de données reçue de la CRTIS, la Commission départementale révise les installations dont les visites ont été effectuées ou qui restent en attente. La liste étudiée de manière commune sera envoyée pour chaque contrôleur.

Prochaine réunion : Le 09-02-2026 à 14 h 00

Le Président,
Janick Barbusse

Le Secrétaire de séance,
Michel Blanc